

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 27

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Poulamon atlantique	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout	La limite de prise pour les ombles dans les parcs nationaux, les réserves fauniques, les zecs et les pourvoies avec droits exclusifs compte un maximum de 5 ombles chevalier.	
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	aucune limite		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

1er juin 2022 au 31 août 2022	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier	Ailleurs que dans les rivières à saumon. Permis de pêche au saumon obligatoire. Pêche à la ligne seulement. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
1er juillet 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

### Rivière Jacques-Cartier - a) entre son embouchure et le pont Fort-Jacques-Cartier.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Saumon atlantique	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche
13 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche

### Rivière Jacques-Cartier - b) entre le pont Fort-Jacques-Cartier et le barrage de Donnacona.

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Saumon atlantique	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 9 juin 2022	Autres espèces	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche
13 mai 2022 au 9 juin 2022	Brochets	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche

1er septembre 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche
	Autres espèces	mêmes que la zone	La pêche à toutes les espèces est interdite du 10 juin au 31 août.	Pêche à la ligne ou à la mouche

**Rivière Jacques-Cartier - c) entre le barrage de Donnacona (46°40'39" N., 71°44'46" O.) et la limite ouest de la base militaire de Valcartier (46°53'52" N., 71°31'01" O.).**

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Saumon atlantique	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche

**Rivière Jacques-Cartier - d) la partie comprise à l'intérieur de la base militaire de Valcartier.**

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

**Rivière Jacques-Cartier - e) entre la limite est de la base militaire de Valcartier et la limite sud du parc national de la Jacques-Cartier.**

1er avril 2022 au 31 mars 2023	Saumon atlantique	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche